



WWF / 5 Lot. Katoury
97 300 Cayenne

guyane@wwf.fr
Tel: +(594) 31 38 28
Fax: +(594) 31 38 28
www.wwf.fr

Pêche illégale dans les eaux côtières de Guyane Le point après trois années de suivi

Cayenne, le jeudi 9 décembre 2004.

La pêche illégale, et la lutte contre ce phénomène, font débat depuis plusieurs années en Guyane. Rappelons que les eaux territoriales françaises de Guyane sont extrêmement riches en diverses ressources naturelles exploitables (crevettes, poissons blancs, vivaneaux...).

La pêche illégale, utilisant des filets maillants dérivants de plusieurs km de long, est souvent montrée du doigt pour son impact majeur sur ces ressources, ainsi que sur les tortues marines.

Le WWF, soucieux de pouvoir mesurer de façon fiable et standardisée cette pêche illégale, a mené en 2004, pour la troisième année consécutive, un suivi des navires illégaux dans la partie Ouest du littoral pendant la saison de ponte des Tortues luth (*Dermochelys coriacea*). Ce suivi est mené quotidiennement à partir des plages, et révèle la présence de « tapouilles », navires illégaux en provenance du Suriname ou du Guyana.

L'indice « pêche illégale » 2004

Cette année deux sites ont été suivis ;

√ **Organabo** (pendant 30 jours entre le 04 juillet et le 03 août 2004)
Sur ce site, le nombre de tapouilles observées par jour est de **0,9**.

√ **Pointe Isère** (pendant 88 jours entre le 03 mai et le 04 août 2004),
Sur ce site, le nombre de tapouilles observées par jour est de **1,6**.

Les observations réalisées cette année montrent une activité de pêche illégale encore importante sur le site d'Organabo, avec en moyenne 0,9 bateau illégal présent tous les jours sur ce site. Ce chiffre est proche de celui noté en 2003 sur le même site (1,2 tapouilles/jour), et en légère diminution.

Mais le constat le plus marquant pour 2004 concerne Pointe Isère, où, en comparaison avec 2003, **quatre fois plus de navires illégaux ont été notés sur ce site**.

Pointe Isère se situe à l'embouchure de l'estuaire du Maroni, à l'extrémité Ouest de la côte de Guyane. Ces résultats semblent montrer une adaptation de l'effort de pêche illégal, en fonction de la présence maintenant régulière de navires d'intervention de l'Action de l'Etat en Mer (AEM) sur certaines zones du littoral.

En 2002, une forte pression de pêche illégale couvrait l'ensemble du littoral entre Awala-Yalimapo et Sinnamary. En 2003, cette pêche illégale s'est réduite, conséquence directe du déploiement de l'AEM.

En 2004, la pêche illégale a maintenu sensiblement le même niveau de pression entre Mana et Sinnamary, mais a **fortement renforcé son impact dans l'estuaire du Maroni**, non couvert par les efforts de surveillance déployés par ailleurs.

Rappelons que l'estuaire du Maroni concentre les plus grands sites de ponte au monde pour la Tortue luth : si cette situation devait se renouveler, avec une pêche illégale fortement concentrées sur ces rives, **les conséquences directes pour la survie des tortues marines pourraient à nouveau se montrer dramatiques**, comme constaté à maintes reprises par le passé.



Conséquences écologiques et économiques de la pêche illégale dans l'Ouest.

L'impact écologique majeur de cette pratique de pêche concerne la Tortue luth. Rappelons qu'en Malaisie, la pratique d'une technique de pêche similaire que celle qu'emploient les tapouilles a entraîné la disparition de la Tortue luth en moins de 20 ans.

1. Impact de la pêche illégale sur l'espèce-cible ; l'Acoupa rouge (*Cynoscion acoupa*).

Cette année, une série d'entretiens réalisés auprès de marins en Guyane et au Suriname nous a permis de mieux mesurer la raréfaction de l'Acoupa rouge dans la région.

Selon ces entretiens, pour un bateau utilisant un filet de 3 à 5 Km de long, pêchant 5 à 8 heures au cours de la nuit,

- √ il y a une dizaine d'années, **100 à 200 Acoupas rouge étaient pêchés chaque nuit** dans l'Ouest guyanais.
- √ De nos jours, **20 à 80 Acoupas rouge** peuvent être pêchés chaque nuit dans l'Ouest guyanais.
- √ Dans les eaux surinamaises, seulement **2 à 10 Acoupas rouge** par nuit peuvent être capturés.

Sur la base de ces entretiens, il apparaît qu'à l'heure actuelle, pour un effort de pêche similaire, **8 à 10 fois plus** de poissons à forte valeur commerciale peut être capturé dans les eaux guyanaises par rapport aux eaux surinamaises.

Bien qu'elles demeurent donc riches en grands poissons carnassiers, **les eaux territoriales de l'Ouest guyanais s'appauvrissent significativement**, signe d'une surpêche sur certaines espèces.

2. Conséquences pour les espèces non cibles

Cette année, à plusieurs reprises, des échouages massifs de poissons ont été notés sur la plage d'Organabo. Vu l'isolement de ces sites, et la très faible présence humaine, la pêche illégale pourrait être à l'origine de ces échouages.

L'examen des poissons échoués révèle ;

- √ Que la grande majorité des cadavres sont des Machoirans Ti-gueule (*Arius quadriscutis*), ou des Machoirans blancs (*Arius proops*) de petite taille (cf photo). Ces espèces ont en commun une **très faible valeur commerciale**.
- √ Certains poissons échoués sont des requins, dont seuls les ailerons ont été prélevés (cf photo). Cette pratique est courante chez les pêcheurs professionnels. Les ailerons sont par ailleurs revendus 60 à 80 dollars US le kilo.

Ces échouages massifs semblent dus à des pratiques de pêche non sélectives. Ainsi non seulement les espèces cibles se raréfient, mais **toute la biodiversité marine est appauvrie** par ces pratiques.



3. Economie de la pêche illégale entre l'Ouest guyanais et le Suriname

La grande majorité des navires observés est immatriculé au Suriname. Ces navires, appelés « Piaka wooden boat », ne disposent d'aucun équipement de sécurité, et un seul moteur est présent.

Le coût moyen de construction et d'affrètement d'un navire neuf, tout équipé, est de 8 000 à 10 000 dollars US au Suriname.

Par ailleurs, l'Acoupa rouge est commercialisé, à la criée, environ 3 dollars surinamais (ou 1 dollar US) le kilo à Paramaribo. Il est par la suite revendu (et parfois exporté) à environ 5 dollars US le kilo.

Une campagne de pêche menée illégalement en Guyane prélève en moyenne 300 à 350 Acoupas rouge, chaque prise pesant de 8 à 10kg. Les frais de production (salaires, carburant) représentent environ 3 000 dollars surinamais (1 000 dollars US) par campagne et par bateau.

Une campagne de pêche illégale (10 jours en moyenne) rapporte donc à l'armateur, après déduction des frais, **un bénéfice net de 1 400 à 2 500 dollars US par campagne.**

Ces chiffres montrent qu'il suffit de **trois à sept campagnes de pêche menées illégalement dans les eaux territoriales de l'Ouest guyanais** pour rembourser la construction et l'affrètement d'un bateau neuf réalisés au Suriname.

Un armateur surinamais nous a confirmé ;

« on rembourse un bateau neuf après un mois de pêche dans les eaux de Guyane ; il nous faut un an pour le rembourser si on reste à pêcher au Suriname ».

Si on estime qu'en moyenne, 20 bateaux illégaux opèrent en permanence dans l'Ouest guyanais, réalisant un total de 400 campagnes de pêche par an, **le bénéfice net annuel dégagé pour ces armateurs est compris entre 560 000 et 1 000 000 de dollars US¹.**

Les propositions du WWF

Après trois années de suivi de la pêche illégale, le déploiement de l'AEM, ainsi que ses limites, ont pu être mieux comprises ;

- ✓ Les interventions partant de Kourou, elles ne concernent jamais les eaux les plus à l'Ouest du territoire guyanais ;
- ✓ Les interventions s'appuyant sur du matériel hauturier, à fort tirant d'eau, elles ne permettent que très rarement la saisie des navires illégaux côtiers. Ainsi à la vue d'un navire d'intervention, ceux-ci s'échouent volontairement sur les côtes de Guyane, certains de ne pouvoir être inquiétés (cf photo).
- ✓ Aucune collaboration n'existe sur ce point avec le Suriname. Par exemple, un capitaine ayant vu son navire saisi par la Marine en Guyane, peut retourner au service des pêches du Suriname, déclarer la perte de sa licence, en obtenir un duplicata, et ainsi repartir en pêche sur une nouvelle embarcation, rapidement rentabilisée.

Afin de trouver de vraies solutions à ce problème qui pourrait s'amplifier dans les années à venir, le WWF propose ;

- ✓ Que l'AEM puisse baser une unité légère d'intervention à St Laurent du Maroni, qui permettrait de surveiller l'estuaire du Maroni mais aussi d'intervenir dans les eaux peu profondes du littoral ;
- ✓ Qu'une réflexion commune soit initiée le plus rapidement possible entre l'Etat français, les collectivités guyanaises concernées, et leurs homologues surinamais, afin que les bases d'une collaboration réelle puisse être envisagées dans un futur proche.
- ✓ Qu'une réflexion similaire puisse être entamée avec les autorités brésiliennes pour les limites Est du département.

¹ Bénéfice estimé sur la base de la commercialisation de l'Acoupa rouge seulement. Ailerons de requins, vessies natatoires sont aussi vendus et augmentent les bénéfices de chaque campagne.